



ECOLE MATERNELLE- PRIMAIRE
NOTRE - D A M E D E S C A R M E S
SKOL INTRON VARIA G A R M E Z

DROIT A L'IMAGE

Dans le cadre de notre travail pédagogique, nous utilisons des photos des enfants de l'école, parmi lesquels il y a le vôtre :

- Pour le journal de l'école
- Pour le site internet
- Dans les différentes publications de l'école
-

La loi fait obligation d'avoir l'autorisation écrite des parents pour cette utilisation.

L'article 9 du Code Civil stipule :

« Chacun a droit au respect de sa vie privée.

« ...Toute personne peut interdire la reproduction de ses traits... »

« ...C'est à celui qui reproduit l'image d'apporter la preuve de l'autorisation... »

S'agissant de mineurs, ce droit à l'image, mais aussi de façon plus générale, au respect de sa personne, est d'application stricte.

En conséquence, aucune photo d'élèves reconnaissable ne pourra être publiée sur Internet ou « sur un support numérique (CDRom) sans une autorisation écrite des parents (ou tuteurs, responsables,...) indiquant précisément dans quel contexte pédagogique se situe cette photo.

Les œuvres des élèves ne doivent en aucun cas faire état du nom de famille de l'auteur. Seul le prénom est autorisé.

Rue Jean Lutrédou BP 85137 29125 PONT-L'ABBE – Tél. 02 98 66 08 39 Fax. 02 98 66 17 10 E-mail : ndcarmes.gab29@wanadoo.fr



DROIT A L'IMAGE

COUPON REPONSE A RAMENER A L'ECOLE

Madame, Monsieur,.....

Autorise(nt) les enseignants de l'école ND des Carmes à utiliser dans le cadre pédagogique (journal, site internet, publications, cédéroms) des photos de mon enfant (nom, prénom)..... prises au cours des activités scolaires.

Refuse(nt) que l'école utilise des photos de mon enfant.

Fait à Le.....

Signature des parents.